

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **VENDREDI 22 MARS 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 22 mars 2024, à 17 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Frédéric BATAILLE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Gérard MATTIS donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER est désigné secrétaire de séance

2024-39

ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

En 2023, les tarifs de l'école de musique ont été actualisés et ont connu une augmentation importante car ils n'avaient pas été revalorisés depuis 2017.

Pour les années à venir, il est suggéré de revoir régulièrement les tarifs afin d'amortir les éventuelles hausses, en alignant celles-ci sur l'augmentation du coût de la vie et des charges de fonctionnement de l'école.

Le tableau ci-dessous propose, pour la rentrée 2024, une hausse de 3% sur les tarifs d'inscriptions pour les enfants, excepté pour l'éveil musical et la pratique collective.

- L'éveil musical : cette matière est l'entrée des plus jeunes à l'école de musique. De plus, cette année les effectifs étaient en baisse.
- La pratique collective : L'école a la volonté de développer la pratique collective. Le tarif de la pratique enfant du QF 6 est plus élevé que le tarif de la pratique collective adulte.

Le tarif des pratiques musicales adultes a très peu augmenté en 2023. Il est proposé les augmenter progressivement pour qu'ils atteignent le coût de l'inscription d'un enfant (1^{er} cycle) en QF6. Cette année, ces tarifs pourraient être revalorisés de 10%.

En cas d'une baisse de QF d'au moins trois tranches, le coût de l'inscription sera revu même en cours d'année.

Les frais d'inscription seront facturés en 3 fois (décembre, avril et juin) exceptées les sommes en dessous de 45 €.

En bleu : tarifs appliqués en 2023-2024

En rouge : tarifs proposés pour 2024-2025

TARIFS	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
Eveil musical	80	130	156	187	225	270
	80	130	156	187	225	270
Eveil instrumental Cycle 1 et 2 Hors Cycles	180	348	418	501	601	722
	185	358	430	516	619	744
Cycle 2 BEM	200	419	503	603	724	869
	206	432	518	621	746	895
CEM	300	465	558	670	804	964
	309	479	575	690	828	993
Pratique collective	45	60	72	86	104	124
	45	60	72	86	104	124
Location instrument	145 150 + 25 euros par an ou révision					
Adultes individuels	568 620 pour arriver à 744 à terme					
Atelier guitare	320 350					
Chorale adultes	90 100 pour arriver à terme à 124 euros					

QF 1 : inférieur à 800 € - QF 2 : 800 € à 1 000 € - QF 3 : 1 000 € à 1 200 € - QF 4 : 1 200 € à 1 400 € -
QF 5 : 1 400 € à 1 600 € - QF 6 : supérieur à 1 600 €.

Le conseil communautaire, avec 20 voix pour et 3 abstentions (Paul PELLECUER, Guillaume DESRUES et Françoise BESNARD) :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire de l'Ecole de Musique de Haute Tarentaise
- **DIT** que cette grille tarifaire sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2024.

Yannick AMET

Président

